



**ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES,  
OÙ QUAND CERTAINS REVISITENT L'HISTOIRE...**

**Depuis la création du Comité Activités Sociales Interentreprises (CASI), les membres Unsa y siégeant occupent leurs journées à remettre en cause tout ce qui a été construit depuis des années au sein de votre CER Nord-Pas-De-Calais : fonctionnement de la structure, rôle des salariés CASI, partenariats ... tout y passe !!!**

L'histoire sociale des Cheminots est riche et la CGT Cheminots y a fortement contribué.

En développant notamment le patrimoine social Cheminot tel que les maisons familiales du CCGPF sur le plan national ou plus près de chez nous l'acquisition **des Bergeries à Etaples, les appartements de Wimereux, l'étang de Wandignies-Hamage et plus récemment l'achat de parts sociales en copropriété aux Issambres dans le Var.**

Mais également en veillant au développement des activités physiques, sportives et culturelles avec le milieu associatif cheminot.

Ce dont nous bénéficions toutes et tous aujourd'hui est **l'héritage de notre histoire, ce que nos anciens ont durement gagné à travers les luttes**, les membres Unsa semblent le méconnaître ou exercent leur droit à l'oubli.

Le CASI et le CSE ont été mis en place après la fin de votre CER. Sur les dernières années, le CER a été de plus en plus sollicité pour répondre aux besoins grandissants des Cheminots.

Nous avons dû par exemple développer notre rôle d'expertise et de contestation sur de nombreux projets de restructurations de la Direction.

Il y avait beaucoup à faire pour conforter les Co-

mités d'Entreprises, en leur donnant plus de moyens et plus de droits pour qu'ils développent leurs politiques solidaires et leurs actions: **c'est toujours vrai aujourd'hui au CASI !**

La gestion des activités sociales: mutualisée et solidaire.



**Plutôt que de gagner de nouveaux moyens, les représentants de cet Unsa vous proposent un complément de salaire en proposant de vider les réserves de fonctionnement du CASI ! Un cache misère, conséquence des effets délétères de l'intéressement signé à l'époque par cette OS.**

Les Comités d'entreprises, et notamment les plus grands d'entre eux, dont ceux de la SNCF, sont une pièce maîtresse du système social.

Ils ont marqué positivement le paysage dans de nombreux domaines comme ceux de la formation, du tourisme social de la culture.

Ils sont des outils aux mains des salariés pour intervenir sur les gestions des entreprises, et contrer la loi du profit.

**Les Comités d'Entreprises doivent pouvoir participer d'une politique permettant notamment aux plus fragiles et défavorisés des salariés d'accéder à ces activités sociales et culturelles.**

En ce qui nous concerne, nous maintenons ces mêmes orientations, ce que les membres Unsa balayent d'un revers de main dans leurs tracts.

**Quand des personnes tentent de détourner une institution de sa fonction originelle : attention il y a danger !**

### **L'Unsa sur voie de service...**

Comment endormir les cheminots dans un contexte difficile marqué par les **multiples restructurations** ayant pour conséquence de nombreuses **suppressions de postes** et une **dégradation sur les conditions de travail** (Création des Directions de Lignes, évolution dispositif de commande du personnel, externalisation, mobilité contrainte, congés refusés, incitation au départ volontaire...) et sur le CASI ?

Alors que nous sommes tous secoués par ces multiples réorganisations, des permanents Unsa ont fait de la CGT et les salariés CASI leurs principaux adversaires : à vous de juger !

**Dans le contexte actuel, pourquoi autant de virulence envers la CGT ?**

### **Ce que l'Unsa ne dit pas...**

Dans ses « **FAUSSES INFOS** », l'Unsa oublie de rappeler aux cheminots qu'ils sont signataires de l'accord d'entreprise sur les ASC avec la CGT, Sud et la SNCF.



Cet accord a défini la représentativité dans les 23 CASI de France. Pour le **Nord-Pas-de-Calais c'est : 8 CGT, 5 Sud et 5 Unsa.**

**Pourquoi remettent-ils en cause ce qu'ils ont eux-mêmes signé ?**

Sachez qu'en tant qu'organisation syndicale majoritaire et en responsabilité, tous les sujets sont portés au débat avec décision prises en bureau de CASI composé de 3 CGT, 2 Sud et 2 Unsa.

**Bizarrement dans ses tracts, l'Unsa n'évoque jamais Sud-rail à qui ils font pourtant les yeux doux.**

L'équation est pourtant simple, en faisant alliance, ils ont la majorité : c'est ce que l'on appelle la majorité relative.

**Cette option a d'ailleurs déjà été prise l'année dernière pour désigner un deuxième cabinet d'expert-comptable afin qu'il rédige le rapport de gestion et d'activités de la trésorière (Unsa) : coût du rapport 7000€ !**

**Lorsque la CGT avait le poste de trésorier au CER Npdc, ce dernier rédigeait lui-même ce rapport, on vous laisse apprécier...C'est pourquoi contrairement à ce que l'Unsa écrit, la CGT ne décide pas seule.**

D'une part les membres Sud et Unsa siègent et participent aux décisions de bureau, d'autre part s'ils ne sont pas d'accord avec nous, ils ont la liberté de voter ensemble pour d'autres choix !

**Pourquoi alors communiquer de fausses informations ?**

Nous ne rentrerons pas dans la guerre des chiffres, il n'y a rien de plus, ni de moins depuis plusieurs décennies.

Alors que nous nous efforçons de maintenir un rythme de croisière dans l'intérêt général des Cheminots, l'Unsa tente par tous les moyens de faire chavirer le bateau CASI Nord-Pas-de-Calais : à quelles fins ?

Alors que l'Unsa surfe au gré du vent de l'opinion, la CGT reste fidèle à ses orientations et porte un projet social et culturel au sein du CASI alors que ceux-là n'ont que les chèques vacances ou bons Cadoc à la bouche, la dématérialisation ; bref consumérisme et redistribution: **C'est vrai que c'est beaucoup moins fatigant que d'être porteur d'un projet de société.**

**Ils sont bien dans l'air du temps, celui du populisme...**

Historiquement la CGT n'a jamais été contre les chèques vacances, elle est d'ailleurs, avec la CFDT, FO, la FEN et le mouvement mutualiste, à l'origine de leur création.

Le principe du chèque vacances est simple, il s'agit d'une épargne du salarié abondée par

l'employeur. A l'aide de ces chèques, le salarié peut payer des prestations liées aux vacances ou aux loisirs touristiques.

**Ce n'est pas de cela dont il s'agit dans le projet de l'UNSA.**

La proposition de l'UNSA consiste à faire abonder l'épargne du salarié par la dotation aux activités sociales du CASI.



## UN PEU D'HISTOIRE.....

Lors du transfert de la gestion des activités sociales entre la SNCF et les CE en 1986, un désaccord entre les Organisations Syndicales et la Direction de l'entreprise scellera le financement qu'on connaît encore aujourd'hui. En effet, ce désaccord portait sur les activités à transférer et celles restant du domaine de la SNCF, sachant que l'ensemble des activités représentait plus de 3% de la masse salariale des cheminots actifs, soit près de 800 millions de francs en 1984. Il s'agit d'un véritable enjeu politique dont se saisira la presse nationale. Dans ce contexte (de total désaccord), la CGT Cheminots propose de désigner une commission d'experts qui se mettra en place. Elle sera présidée par M.Pirot et sera chargée :

- d'arrêter la liste des activités transférées aux CE.
- d'en évaluer les montants.

Le financement des activités sociales transférées aux

CE et au CCE équivalant aux dépenses d'investissements et de fonctionnement engagées par l'entreprise à la date du transfert, soit 443 927 millions de francs, représentent 1,721% de la masse salariale. Cette dotation est répartie dans chaque CE sur le principe de la part, par agent et multipliée par le nombre d'agents par région.

L'entreprise gardant la part des activités non transférées soit 1,275% de la masse salariale, au titre du fonds d'action sanitaire et sociale (FASS).

La CGT, bien que signataire du document de transfert, **revendiquera 3% de la masse des salaires et 1 % de celles des pensions et retraites.**

**Elle revendiquera également une dotation complémentaire pour la restauration. Elle continuera à revendiquer le transfert et les moyens affectés à l'activité de l'économie sociale et familiale qui n'a pas fait l'unanimité de toutes les organisations syndicales.**

Considérant que la dotation sociale de CASI fait partie du salaire socialisé des cheminots, cela revient à ce que **le cheminot abonde son épargne avec son propre argent**, belle avancée sociale !

**Que pense Sud-Rail de cette position ? Eux qui ont déjà succombé aux sirènes de l'Unsa par le passé...**

Pour rappel, lors de leur première noce en novembre 2014, ils avaient voté une ligne budgétaire de 250 000€ pour la mise en place des chèques vacances.

Mais ces derniers ont rejeté, dans la foulée, le budget 2015 du CER en avril, et ce, avec le dossier chèques vacances inclus dans ce budget !

### **INCOMPRÉHENSIBLE !!!**

La nuit de noce avait dû laisser des traces puisque Sud-Rail votait « Contre », et l'Unsa qui n'en était plus à une contradiction près « abstention » .

Comment pouvaient-ils demander une ligne budgétaire supplémentaire au budget en novembre et voter contre en avril ?

Si remariage il y avait en 2021, ce couple ambitionnerait une dépense de 260 000 € pour seulement un tiers des cheminots !

Dès lors, que fait on des autres tiers de cheminots ?

N'y aurait-il pas discrimination ?



Leur union persistera t-elle aux turbulences ?

**A la CGT, les élus ont le sens des responsabilités et ne changent pas d'avis suivant le vent.**

Bien que nous soyons opposés à ce dossier, **si demain ces deux là décident de mettre en place des chèques vacances : qu'ils le fassent !**

**Et à quoi bon attaquer la CGT puisque tout le monde connaît notre position ?**

**A la CGT, proposer des vacances ou l'émancipation par la culture et le sport pour les cheminots et leurs familles dans les meilleures conditions est notre leitmotiv.**

Carte à échanger auprès d'un militant CGT contre une adhésion officielle

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_  
Grade : \_\_\_\_\_ Établissement : \_\_\_\_\_  
Tél : \_\_\_\_\_ e.mail : \_\_\_\_\_ @

**ensemble, plus forts  
pour gagner**

Fédération CGT des cheminots 263 Rue de Paris 93515 Montreuil Cedex  
adhesion@cheminotcgt.fr • www.cheminotcgt.fr • tél : 01 55 82 84 40